

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU ROVE**

SEANCE DU 15 MAI 2023

Conseillers Municipaux : Effectif : 29 ; Présents : 21 ; Pouvoirs : 7 ; Absents : 8

L'an deux Mil vingt-trois, le quinze mai à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges ROSSO Maire, suite à la convocation en date du 9 mai 2023

ETAIENT PRESENTS : BONNET Marie-Claude -CASABURI Francine - CORTES Jeanne - COSTE Raymonde – DEQUIVRE Claude - DESMATS Nicole - FIORI Frédéric - FERNANDEZ Danielle - GUEVARA David – GROBEL Pierre - JAUFFRET Michel— LAVAL Jacques - LILLO Sabine - MAZADE Alain- MAISONNEUVE Régis - MONTALBAN Francis – ROSSO Georges – ROSSO Viviane – SABATINO Paul - SALAS Aline - SOLE Jean-Pierre.

ONT DONNE POUVOIR : GUIDI Marie-Noëlle à ROSSO Georges - BARTOLI Michel à SABATINO Paul - MARTINEZ Véronique à JAUFFRET Michel - CANGELOSI Laetitia à MAZADE Alain - GIRAUD Chantal à DESMATS Nicole - JUAN Annie à CORTES Jeanne - MISSIMILLY Laurent à ROSSO Viviane

ABSENTS : GUIDI Marie-Noëlle - BARTOLI Michel - MARTINEZ Véronique - CANGELOSI Laetitia- GIRAUD Chantal - JUAN Annie - MISSIMILLY Laurent – SACOMAN Roger -

SECRETAIRE DE SEANCE : SALAS Aline

2023-03-05	DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 TRAVAUX DE PROXIMITE 2023
------------	--

Réfection cantine scolaire, gymnase et service technique de la Commune du ROVE

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal, le projet de réfection de certains bâtiments communaux.

La commune a déjà entrepris des efforts importants pour la rénovation des bâtiments et équipements communaux ; elle poursuit avec cette opération d'investissement :

- Rénovation de locaux de la cantine scolaire avec la réfection des faux plafonds de la cuisine, de la réserve, du bureau, du hall et du local à poubelle pour la sécurité et le respect des normes sanitaires ; Un système de climatisation dans la cuisine est également inclus dans ce projet.
- Changement du tableau électrique et fourniture et installation d'un palan pour la pratique du basket au gymnase municipal.
- Aménagement d'un nouveau bureau pour le service technique et création d'un emplacement véhicule au garage municipal.

Le montant estimatif de cette opération s'élève **83 727.66 € HT**.

Le plan de financement prévisionnel est présenté ainsi :

Descriptif	COUT HT	FINANCEMENTS	Montants HT	% Taux
CANTINE SCOLAIRE	24 699,96 €			
Cuisine scolaire - cantine	4 794,96 €	Conseil Départemental 13: Travaux proximité 2023	58 609,36 €	70%
Climatisation cuisine scolaire	19 905,00 €			
GYMNASE	34 633,70 €			
Tableau électrique	15 600,00 €	Autofinancement Commune :	25 118,30 €	30%
Fournitures et installation palan basket gymnase	19 033,70 €			
SERVICE TECHNIQUE	24 394,00 €			
Création bureau et emplacement voiture	21 900,00 €			
Climatisation nouveau bureau	2 494,00 €			
Total opération	83 727,66 €	TOTAL FINANCEMENTS :	83 727,66 €	100%

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux de rénovation à la cantine scolaire, le gymnase et le service technique

Considérant la possibilité d'obtenir une subvention auprès du Conseil Départemental 13 dans le cadre des travaux de proximité pour ces diverses réalisations,

Vu le plan de financement présenté ci-dessus,

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que cette opération pourrait être éligible au titre d'une aide financière du Conseil Départemental 13, dans le cadre des travaux de proximité (70%).

Aussi propose-t-il au conseil municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône la subvention la plus élevée possible.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : de **DEMANDER** une aide financière la plus élevée possible au Conseil Départemental 13, dans le cadre des travaux de proximité pour la réfection de la cantine scolaire, le gymnase et le service technique,

ARTICLE 2 : d'**APPROUVER** le dossier présenté ;

ARTICLE 3 : de **CHARGER** Monsieur le Maire de fournir le dossier nécessaire, le moment venu, pour octroi de cette aide.

VOTE / POUR 28 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,
Georges ROSSO



Envoyé en préfecture le 17/05/2023

Reçu en préfecture le 17/05/2023

Publié le

ID : 013-211300884-20230517-20230305-DE

